

# LYON-EXPOSITION

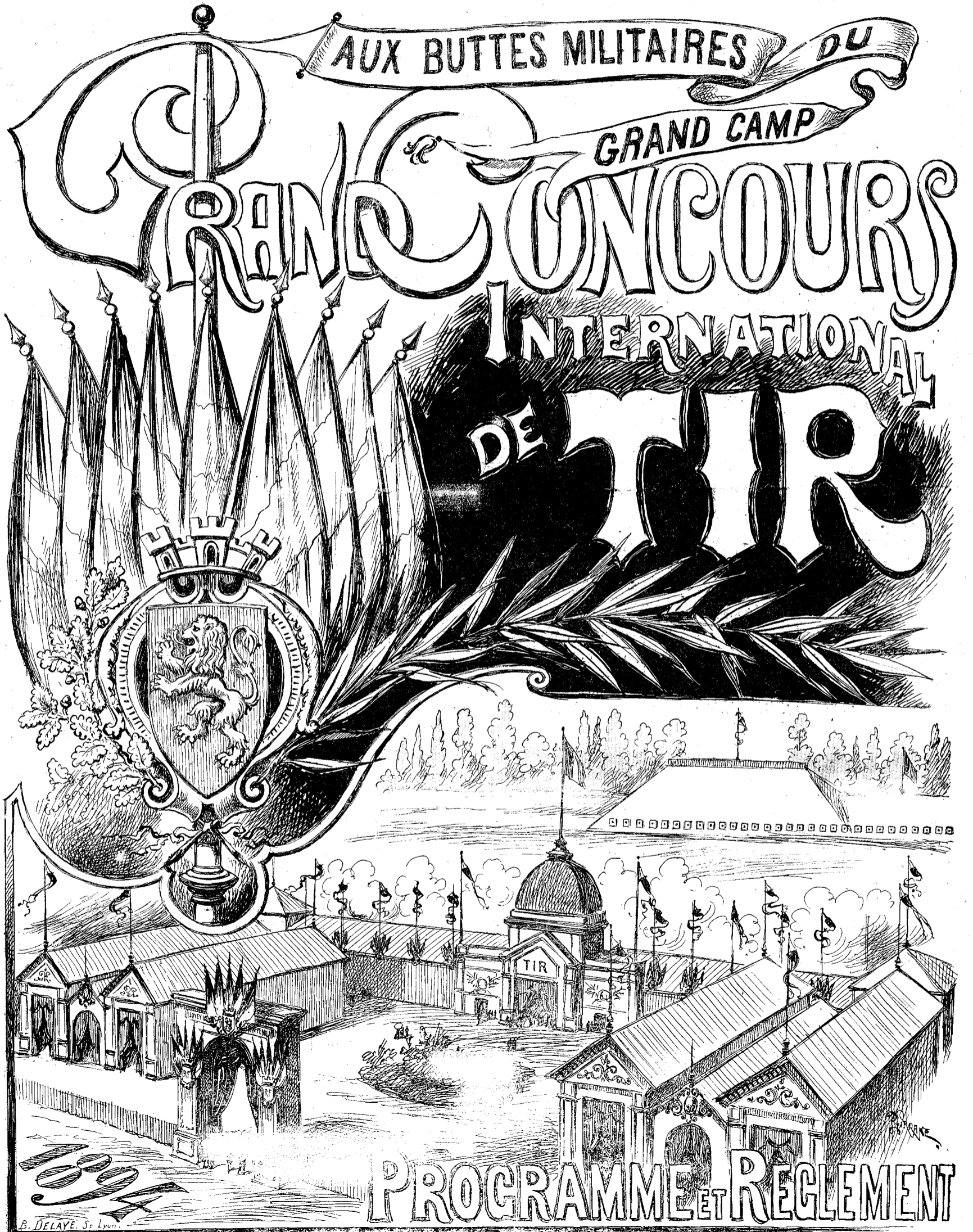
MONITEUR HEBDOMADAIRE DES EXPOSANTS

LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE

J. LYONNET, Rédacteur en chef.

Directeur, A. CAUDRON.

Secrétaire de la Rédaction, PIERRE VIRÈS



**BELLE  
JARDINIÈRE**

Seule Succursale de la Région  
**11, Rue du Bât-d'Argent**

**TOUT**

Ce qui concerne la **TOILETTE**  
DE  
**l'Homme et de l'Enfant**

**VÊTEMENTS sur MESURE**

## A L'EXPOSITION

**Montre Remontoir**  
Garantie nickel et sa Chaîne

5 FR. 95

au bazar, à côté du salon Parisien  
autour de la Coupole

### OFFICE DES BREVETS D'INVENTION

Français et Etrangers

(Ancien cabinet J. FEUILLAT, fondé en 1849)

Dessins, Dépôts, Marques de Fabrique

**P. BROCARD, Ingénieur, Expert près les Tribunaux**  
34, rue Ferrandière, Lyon.

REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION

Polices remboursables à 100 fr.  
COUTANT 5 FR. AU COMPTANT  
OU 6 FR. A TERME, PAYABLES EN 60 MOIS

Le versement de 1 franc par  
mois pendant 60 mois assure  
un capital de 1.000 fr ;  
2 fr. par mois assu-  
rent 2.000 fr.,  
et ainsi de  
suite.

SOCIÉTÉ MUTUELLE FRANÇAISE

Siège social: Rue Bât-d'Argent, 2. — LYON

SIX  
TIRAGES PAR AN

Le souscripteur participe  
aux tirages dès son premier  
versement et jusqu'au rembour-  
sement intégral du capital qu'il a  
souscrit.

Envoi franco tarifs et prospectus s. demande  
POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS OU POUR SOUSCRIRE  
S'adr. au Directeur, à Lyon, 2, r. Bât-d'Argent

## AVIS IMPORTANT

Ne faites aucune installation d'Electri-  
ou de Gaz, sans vous rendre compte des  
avantages qu'offre la LAMPE A GAZ

## LA LYONNAISE

économie garantie 50 % sur les becs ordi-  
naires et de 35 % sur l'électricité.

Système BARRIER, breveté S. G. D. G.  
Usine rue Molière, 32, LYON

## CUIVRERIE EN TOUS GENRES

Réparations d'Appareils de tous systèmes

Exposition Internationale de Lyon

MODES - HAUTES NOUVEAUTÉS

## Le Chapeau-Coupole

ET LA

Toque Annamite

CRÉATIONS DE LA MAISON

DENIS

LYON — 65, Cours Vitton, 65 — LYON

HORS CONCOURS

## ABSINTHE SUPÉRIEURE

### PREMIER FILS

Distillerie à Vapeur

A ROMANS (Drôme)

## Les Équipements Militaires

La section des équipements militaires est  
brillamment représentée à l'Exposition, et  
nous devons reconnaître que nos maîtres-  
tailleurs ont rivalisé d'élégance dans les cou-  
pes qu'ils nous présentent.

Mais l'élégance suffit-elle quand il s'agit de  
vêtements militaires? Assurement, non. La  
solidité et l'économie sont deux facteurs qu'il  
ne faut pas négliger.

Aussi, avons-nous tenus à vous faire visiter  
avec nous une maison qui, si elle n'expose  
pas sous la Coupole, n'en est pas moins avan-  
tageusement connue de tous les officiers de  
l'armée active, de la réserve et de l'armée  
territoriale.

Nous avons nommé la maison G. Gonnard,  
34, rue Cité-Part-Dieu, à Lyon.

Cette maison d'équipements et d'habille-  
ments militaires a été la première à préconi-  
ser la transformation des dolmans d'infanterie  
en tuniques, évitant ainsi aux officiers de  
nouvelles dépenses, suites forcées des trans-  
formations successives de l'uniforme.

La solidité, la durée, l'économie, tels son  
les buts toujours poursuivis et atteints par M.  
Gonnard.

Toute l'armée connaît ses galons inusables  
supérieurs à tout ce qui avait été fait jusqu'à  
ce jour, unis comme une glace, d'une nuance  
pure or ou argent, ne se rétrécissant jamais e  
la pluie, et évitant par leurs fils et âmes de  
soie, qui en font la base, les retraits des  
étoffes sur lesquelles on les applique.

Ses képis aérifères sont d'une hygiène re-  
connue par tous, absolument réglementaires  
sous toutes les formes, évitant les grandes  
sueurs de la tête pendant les manœuvres et  
partant, la chute des cheveux et les migrai-  
nes.

Enfin, parlerons-nous de ces passementeries  
au 2<sup>e</sup> titre, création de la maison Gonnard,  
d'un usage plus durable que le 1<sup>er</sup> titre, ayant  
la même couche d'or que le 1<sup>er</sup> titre, mais  
avec des lames plus solides au laminoir et  
résistant mieux au frottement.

Ces quelques exemples prouvent assez ce  
que nous disions plus haut que la maison  
Gonnard cherche avant tout, pour ses clients,  
la solidité, la durée et l'économie, sans nuire  
jamais à l'élégance de la forme.

C'est ce qui lui a valu cette renommée  
bien méritée et qui en a fait, pour tout ce qui  
concerne l'équipement et l'habillement, le  
fournisseur attitré de tous nos officiers de  
l'armée active, de la réserve et de l'armée  
territoriale.

**G. GONNARD**

34, Rue Cité Part-Dieu, 34

— LYON —



## SPECTACLES ET CONCERTS

Devant la grande Coupole. — Tous les  
soirs, grand Concert symphonique, par l'or-  
chestre du Grand-Théâtre, sous la direction  
de A. Luigini. Le Concert commence à  
8 heures.

Le Labyrinthe ou le jardin où l'on s'égare  
(près la Coupole). — Le labyrinthe avec ses  
merveilleuses salles et colonnades maures-  
ques, avec son magnifique Kaléidoscope  
géant, dit le Meeting, dans lequel chacun se  
voit environ 1,296 fois au moyen d'un jeu de  
miroirs, ainsi qu'avec son superbe jardin de  
palmiers, est la plus grande et la plus belle  
nouveau-té du jour et sera certainement une  
des curiosités les plus attrayantes de l'Expo-  
sition.

Village Sénégalais. — Splendide expo-  
sition ethnographique. — 150 nègres des diverses  
races sénégalaises. Jeux, fêtes, etc...

Village et Théâtre Annamites. — (Expo-  
sition coloniale). — Tous les jours visite du  
village. — Théâtre. — Représentation par  
une troupe indigène. — Prix d'entrée, 1 fr.,  
entrée gratuite pour les enfants au-dessous  
de 10 ans accompagnés de leurs parents ;  
demi-place pour les militaires.

Ballon captif de l'Exposition. — De 9 h.  
du matin à 11 h. du soir, ascensions de jour  
et de nuit à 300 mètres. — Musée aérostatique.  
— Concerts. — Photographie. — Buffet.  
— Projections électriques. — Ascensions  
libres.

Prix d'entrée: 0 fr. 50. — Ascension: 5 fr.

Cyclorama. — Situé entre la brasserie  
Gonnard et le bord du lac. — Reproduction  
vivante de toute l'Exposition, intéressante à  
tous les points de vue. Tout le monde voudra  
visiter ce spectacle unique.

# CONCOURS INTERNATIONAL DE TIR DE 1894

## SOMMAIRE

Au Pas de tir. — Le Concours de tir. — Présidents et Comités. — Présidents d'honneur : M. le Général Voisin, M. Rivaud, M. le docteur Gailleton, le Lieutenant-Colonel Polonus. — Plan Général du Concours de tir. — Souscripteurs. — Avis divers. — Récapitulation de la valeur des Prix. — Règlement. Le Monument Carnot. — M. Casimir-Périer à Lyon. — A travers l'Exposition. — Le Tramway électrique du Concours de tir. — Livres Propos.

## Au Pas de Tir

LE grand Concours international de tir de Lyon s'annonçait sous les plus favorables auspices; jamais fête du fusil n'aurait été aussi brillante, lorsque éclata, comme un coup de tonnerre, la lugubre nouvelle de l'horrible attentat commis sur la personne de M. Carnot.

Ce n'était plus seulement des ovations que le regretté Président avait reçues à Lyon, c'était une véritable apothéose, et son visage rayonnait, sa satisfaction était profonde, alors qu'il prononçait au Palais de la Bourse un magnifique discours qui allait avoir, dans le monde entier, un éclatant retentissement : quelques minutes après, il tombait sous le couteau d'un bandit.

Nous nous sommes trouvés deux rédacteurs du *Lyon-Exposition* auprès du lit sanglant où les chirurgiens agrandissaient, dans l'espoir de sauver l'illustre victime, la plaie béante faite par le poignard; nous étions avec ceux qui pleuraient dans la chambre funèbre et nous nous demandions quelle fatalité pesait sur Lyon, nous voyions notre ville condamnée à un long deuil au milieu duquel s'évanouissaient toutes les fêtes projetées, toutes les cérémonies préparées.

La première en date de ces fêtes devait être le grand Concours de tir; quel allait être son sort? Pouvait-on renvoyer à plus tard le rendez-vous donné aux tireurs? Pouvait-on laisser inutiles les efforts incroyables de tant d'intelligences, de tant de dévouements?

La question a été discutée, elle était résolue de prime abord.

Le tir peut être entouré de fêtes, mais par lui-même il n'est pas une fête; il est œuvre patriotique, il est une préparation nécessaire, il peut marquer le deuil aussi bien que la joie.

La joie, ce sont les éclats bruyants de la fantasia arabe, ce sont les détonations des réjouissances publiques; le deuil, ce sont les coups de fusil tirés sur la tombe du soldat, et les millions de coups de feu qui vont résonner au Stand seront, eux aussi, un hommage à M. Carnot, mort glorieusement comme sur un champ de bataille.

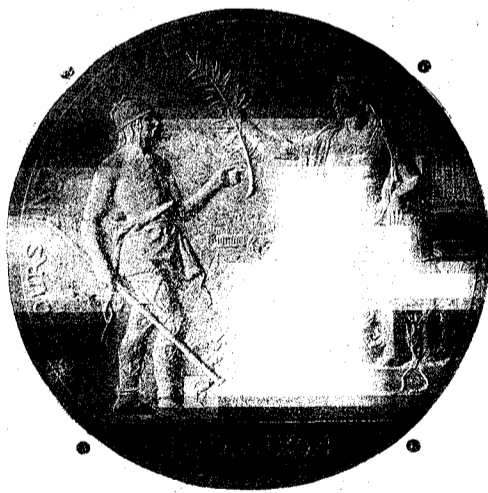
Ils ont donc sagement fait, les organisateurs du Concours, en conservant la date du rendez-vous donné; il ont pensé que celui qui était mort pour la Patrie aurait compris, en pareilles circonstances, que la Patrie restait toujours vivante et qu'elle réclamait les efforts de ses enfants pour apprendre à la servir.

Aujourd'hui, le Stand ouvre ses portes; des milliers d'hommes vont assiéger le pas de tir; et les drapeaux agités incessamment aux cent dix cibles témoignent que les pleurs d'hier n'ont pas nui à la justesse des yeux.

Tous ceux qui aiment l'odeur de la poudre, le fracas des détonations peuvent accourir; jamais ils n'auront eu pareille spectacle. Le Concours de 1891 a été considéré comme un modèle d'organisation; il n'est plus qu'une pâle répétition, si on le compare à celui de 1894.

Lyon montrera cette fois encore que ses fils savent mener à bien les entreprises les plus difficiles le dôme de l'Exposition regarde le dôme du Stand, et tous les deux peuvent être également fiers, car ils méritent également l'admiration.

J. LYONNET.



## LE CONCOURS DE TIR

*Préliminaires.* — C'est à M. le Docteur Gailleton, maire de Lyon, qu'est dûe l'initiative du grand Concours International de tir de 1894.

Dès le premier janvier 1893, alors que l'Exposition de Lyon était décidée en principe, M. le Maire, recevant la visite des Présidents des Sociétés de Tir lyonnaises, leur faisait part de son projet d'avoir, à cette occasion,

un Concours de Tir d'une importance exceptionnelle, et il ajoutait qu'il comptait sur le dévouement des trois sociétés, qui avaient déjà organisé avec tant de succès le 4<sup>e</sup> concours national en 1891, pour donner à cette fête toute l'ampleur et tout l'éclat possibles.

Au mois d'avril de la même année, M. le Maire renouvelait aux sociétés son invitation, au cours du banquet de fin d'année donné par la Société des Tireurs du Rhône, et M. Billiaz, président de la société, répondait, au nom de ses deux collègues du tir de Lyon et de l'Armée territoriale, et prenait l'engagement de souscrire aux vœux de la municipalité.

Cinq mois environ se passèrent en pourparlers; car il s'agissait de bien peser les chances de succès d'une telle entreprise, si rapprochée de celle de 1891, et d'en diminuer les aléas.

Les trois sociétés lyonnaises s'étant mises d'accord sur les conditions dans lesquelles le concours de 1894 pouvait avoir lieu, le Maire réunit dans son cabinet, au mois d'octobre, une délégation de chacune d'entr'elles, pour y jeter les bases de l'organisation générale.

L'autorité militaire, sans la participation de laquelle aucun concours de cette importance ne pouvait avoir lieu, s'intéressa de suite à son exécution, et M. le général Voisin se montra aussi favorable au concours de 1894 que son prédécesseur le général baron Berge l'avait été au concours de 1891.

Forts de cette participation bienveillante de l'armée à leur œuvre patriotique, les organisateurs du Concours de 1894 se mirent résolument à l'œuvre et commencèrent par constituer le Comité de direction, qui fut composé comme suit :

Le maire de Lyon, président.

Les présidents des 3 sociétés organisatrices, vice-présidents.

Le secrétaire général.

Le secrétaire-adjoint.

Le receveur municipal, trésorier.

L'architecte en chef de la ville. (Architecte du concours).

Deux délégués du Conseil général.

Deux délégués du Conseil municipal.

Trois directeurs de tir (un par société).

Cinq présidents des Sociétés de Tir de la région, nommés au scrutin par ces sociétés.

Les présidents des six sous-comités chargés de se répartir les travaux du concours (Tir, classement, finances, fêtes et réceptions, installations et publicité).

Enfin des délégués de chaque société, en nombre égal.

En tout : 36 membres.

Dès le mois de novembre, le Comité de direction et les sous-comités commençaient leurs travaux, et depuis cette époque, ils n'ont pas cessé de si éger régulièrement.

*Programme.* — Le programme, qui est la base du succès pour tous les concours, a été l'objet des soins les plus attentifs et a été remanié à maintes reprises, avec le souci de le rendre à la fois attrayant et équitable; la perfection n'étant pas de ce monde, il est peu probable qu'il échappe à toutes les critiques; mais, tel qu'il est, nous croyons qu'il pourra donner satisfaction à la très grande majorité des tireurs.

Le clou du Concours est, en somme, le Tir au fusil Lebel, qui occupera 50 cibles sur 100 à 300 mètres.

Pour ce tir, le Concours doit à M. le ministre de la guerre un juste tribut de reconnaissance, pour la bienveillance avec laquelle il a bien voulu examiner ses diverses demandes d'armes et de munitions; c'est la première fois que le département de la guerre autorisait l'emploi de notre arme nationale dans un concours public ouvert aux Etrangers, et nous ne pouvons qu'applaudir à cette largeur de vues, dont l'effet a été des plus favorables; les précautions dont ce tir sera entouré constituent d'ailleurs la meilleure des garanties contre toute tentative de détournement ou de fraude, tentative qui, nous en avons la conviction, ne se produira pas.

Le sous-comité de tir n'a eu qu'une préoccupation: ne pas favoriser le fort tireur au détriment du tireur moyen, et c'est pour cela qu'il a corrigé ce que le classement à la série peut avoir de décourageant pour celui qui se mesure avec les forts des forts, par ce classement au centre, où le tireur, même novice, peut espérer une bonne balle, même s'il n'est pas susceptible d'en avoir plusieurs. Quant aux catégories limitées, il a fallu forcément en restreindre le nombre au strict nécessaire, car il est connu que ces catégories, créées dans un but spécial, sont toujours onéreuses; or, les sociétés lyonnaises, ne l'oublions pas, opèrent pour le compte de la municipalité, et elles n'auraient pas été pardonnables d'accumuler sciemment dans un programme des chances de pertes certaines; c'eût été mal reconnaître la confiance dont elles étaient investies.

\* \*

*Primes.* — Une commission prise dans le sein du Comité de direction et qui a bien travaillé aussi, c'est la commission des Primes.

D'accord avec le sous-comité de tir, elle a étudié le moyen de sortir un peu des coupes et médailles traditionnelles; elle a donc proposé d'offrir aux tireurs, en outre d'une délicate montre de femme (prime de 150 fr.), des bronzes d'art (primes de 30 fr. et de 100 fr.) et grâce à une innovation non moins heureuse, le programme en donne le fac-simile en phototypie.

\* \*

*Installations.* — Une des grosses difficultés à résoudre était celle des moyens de transport; or, tout le monde sait combien cette question est importante pour toutes les entreprises auxquelles le public est indispensable.

La compagnie Decauville s'était chargée de ce service en 1891; depuis cette époque, à la suite de remaniements dans son administration, elle se refuse à louer tout matériel roulant; le Concours de tir, qui connaissait ces nouvelles dispositions, s'est abouché avec M. G. Averly, dont tous les visiteurs de l'Exposition ont pu admirer et utiliser l'ingénieux

tramway électrique mû par le système dont il est l'inventeur.

Ce sont ces élégantes voitures à accumulateurs qui vont transporter les tireurs de l'entrée du Parc aux buttes du Grand-Camp; des départs très fréquents éviteront aux impatients les longs moments d'attente et le trajet s'effectuera en quelques minutes.

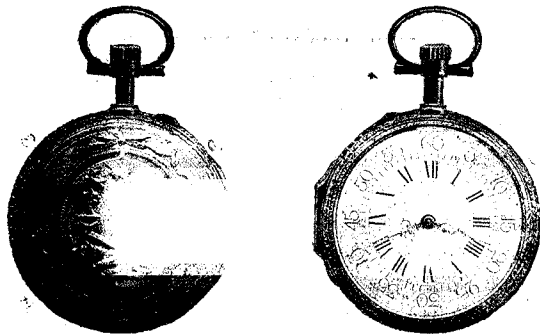
\* \*

*Stand.* — Quant au stand lui-même, l'avis unanime est qu'il a été compris et exécuté avec la plus grande intelligence des besoins d'une grande organisation comme celle du concours de 1894; il fait le plus grand honneur à M. Dasties, entrepreneur des travaux du Concours, et comme en matière de constructions, rien ne vaut la vue même des bâtiments et de leur emplacement, nous donnons en tête de journal une vue perspective de l'ensemble et, plus loin, un plan détaillé du stand et de ses annexes.

Les nombreux visiteurs du Concours de Lyon auront ainsi un souvenir durable de cette belle fête patriotique où l'accueil le plus chaleureux leur est réservé.

Le *Lyon-Exposition* ayant été autorisé à vendre ce numéro exceptionnel dans l'enceinte même du Concours, en exprime ici toute sa gratitude aux organisateurs du Concours; il prépare un autre numéro spécial destiné à être mis en vente après le concours, qui suivra jour par jour et d'après les documents officiels, toutes les phases de la fête et donnera les détails les plus complets sur la réception des tireurs étrangers et la visite de M. le

P. V.



Prime de 150 fr.



## PRÉSIDENTS & COMITÉS

### PRÉSIDENTS D'HONNEUR :

MM.

Le général de division VOISIN, gouverneur militaire de Lyon.

RIVAUD, préfet du département du Rhône.

CLAPOT, député du Rhône.

BOUFFIER, président du Conseil général.

CHABRIÈRES-ARLÈS, trésorier-payeur général du département du Rhône.

Lieutenant-colonel POLONUS.



### COMITÉ DE DIRECTION.

*Rosette tricolore.*

Président :

M. le docteur GAILLETON, maire de Lyon.

Vice-Présidents :

MM.

Paul HARENT, président de la *Société de tir de Lyon*.

Ch. BILLIAZ, président de la *Société des Tireurs du Rhône*.

Le commandant BERTHET, vice-président de la *Société de tir de l'armée territoriale*.

Secrétaire Général :

M. PETIT, de la *Société de tir de l'armée territoriale*.

Trésorier Général :

M. D'AUBARÈDE, receveur municipal de la Ville de Lyon.

Secrétaire-Adjoint :

M. BOULU, de la *Société de tir de l'armée territoriale*.

Directeurs de Tir :

MM.

DUBOST, de la *Société de tir de l'armée territoriale*.

DUSSUC, de la *Société de Tir de Lyon*.

MAURY, de la *Société des Tireurs du Rhône*.

Architecte du Concours :

M. HIRSCH, architecte en chef de la ville de Lyon.

Membres du Comité :

MM.

CAUSSE, conseiller général.

GRINAND, conseiller général.

BESSIÈRES, conseiller municipal.

LAVIGNE, conseiller municipal.

GUY DE MASSIAC, président de la *Société de tir de Dijon*.

CHANSON, président de la *Société de tir de Beaune*.

PELLORCE, président de la *Société de tir de Mâcon*.

DES LIGNERIS, président de la *Société de tir de Moulins*.

ARBEL, président de la *Société de tir de Rive-de-Gier*.

MM. BOURDON, CHAMBARD-HÉNON, DUFIER, LANDRY, MERMET, PERRIER, de la *Société de tir de Lyon*.

MM. CHAPENDARD, COMTE, DEMAISON, DUBUY, GUERRY, RÉMOND, de la *Société des Tireurs du Rhône*.

MM. MARQUER, PÉTAUIT, ROMAN, TARTARIN, de la *Société de Tir de l'armée territoriale*.



### COMITÉ DE PATRONAGE.

MM.

Les Sénateurs du Rhône.

Les Députés du Rhône.

Le Gouverneur Général de l'Algérie.

Le Sous-Préfet de Villefranche.

Le Sous-Préfet de Trévoux.

Les Membres du Conseil de Préfecture du Rhône.

Les Membres du Conseil général du Rhône.

Les Membres du Conseil municipal de Lyon.

Les Membres du Conseil d'arrondissement.

Le général WOLFF, ancien commandant du 7<sup>e</sup> corps d'armée.

Le général commandant la place de Lyon et commandant supérieur de la Défense.

Le général DE LIGNIÈRES, commandant la 6<sup>e</sup> division de cavalerie indépendante.

L'intendant général DE GEOFFRE DE CHABRIGNAC, directeur du service de l'intendance du gouvernement militaire de Lyon.

Le général HARTY DE PIERREBOURG, commandant la 51<sup>e</sup> brigade d'infanterie.

Le général GODFROY, commandant le département du Rhône.

Le général DE LA BÉGASSIÈRE, commandant l'artillerie de la place et des forts.

Le général D'ORCET, commandant la 5<sup>e</sup> brigade de cuirassiers.

Le général PÉDOYA, commandant la brigade régionale.

L'intendant militaire STANISLAS, directeur du service de l'intendance du 14<sup>e</sup> corps d'armée.

Le médecin inspecteur KELSCH, directeur de l'école du service de santé militaire

Le médecin principal ALBERT, directeur du service de santé.

Le chef de bataillon MAJESTÉ, commandant l'école de tir du camp de La Valbonne.

Le chef d'escadron MENJOT, commandant le 14<sup>e</sup> escadron du train des équipages.

FOURCADE, premier président de la Cour d'appel.

FOCHIER, procureur général.

ROULLET, procureur de la République.

DUBREUIL, bâtonnier de l'Ordre des Avocats.

CHARLES, recteur de l'Académie de Lyon.

POIRIER, inspecteur d'Académie.

RAULIN, doyen de la Faculté des sciences.

HÉDIN, directeur de l'École nationale des Beaux-Arts.

AIMÉ GROS, directeur du Conservatoire national de Musique.

FARGUES, directeur de l'Harmonie Lyonnaise.

SAINTE-CYR PENOT, directeur de l'École de Commerce.

LANG, directeur de la Martinière.

GOSSIN, proviseur du lycée Ampère.

E. AYNARD, président de la Chambre de Commerce.

GONINDARD, membre de la Chambre de Commerce.

ULYSSE PILA, président du syndicat de l'Union des Marchands de soie.

FAYRE, président du Tribunal de Commerce.

MÉRILON, président de l'Union nationale des Sociétés de tir de France.

LERMUSIAUX, secrétaire général de l'Union nationale des Sociétés de tir de France.

DECOURCELLE, trésorier de l'Union nationale des Sociétés de tir de France.

DUMAS-GUILIN, président de la Fédération des Sociétés de tir du Centre.

Lieutenant-colonel BONNET, président de la Fédération des Sociétés de tir du Sud-Ouest.

BOUCHER-CADART, président de la Fédération des Sociétés de tir du Nord.

La Presse Lyonnaise.

Léon BRIÈRE, président du syndicat de la Presse républicaine départementale de France.

Charles LAVAUZELLE, directeur du journal la France militaire.

Ulysse SAVOY, directeur du journal le Tireur français.

FRÈRE, directeur du Carabinier gymnaste.

Olivier GOUIN, directeur du journal l'Armée territoriale.

RIBOUD, administrateur du journal le Stand.

Paul MANOURY, administrateur du journal les Sports français.

Colonel ROUSSET, président du Cercle militaire de Lyon.

PARMENTIER, président de l'Union des Sociétés de gymnastique de France.

KÖENIG, secrétaire général de l'Union des Sociétés de gymnastique de France.

Ludovic ALLÉON, président de la Fédération des Sociétés de gymnastique du Rhône et du Sud-Est.

FLACHIER, président de l'Union gymnastique de la Loire.

SANAOZE, président de l'Union patriotique du Rhône.

PONDEVEAUX, président de la Société des Légionnaires du Rhône.

BERNE, président de la Société fraternelle des Anciens Mobiles du Rhône.

DONTENVILLE, président des Touristes lyonnais.

GROSSET, président de la Française.

SÉNA-POUZET, président de la Lyonnaise.

PARMENTIER, président de l'Espérance, de Villefranche.

WOLF, président honoraire des Tireurs du Rhône.

HOLSTEIN, directeur du Comptoir national d'escompte.

MARGERAND, directeur de la Caisse d'épargne.

RÉSAL, ingénieur, directeur du Service municipal de la Voirie.

PILLON, directeur des Postes et Télégraphes du Rhône.

PINET, directeur de l'exploitation de la Compagnie générale des Eaux.

SIGAUD, directeur de la Compagnie du Gaz.

Le Directeur de la Compagnie générale transatlantique.

LE PAGE, directeur de la Compagnie des chemins de fer de l'Est lyonnais.

MONNIER, chef de l'exploitation des chemins de fer du Rhône.

VERNET, consul suisse à Lyon.

P. TRESCA, président du Jockey-Club.

DRUARD, notaire.

MONOD, ancien secrétaire général du Concours national de tir de 1891.

CHAUMAT, président du Comité des Fêtes franco-russes.

DAUTEL, receveur du Bureau de bienfaisance.

THÉRAL, administrateur des Hospices civils de Lyon.

CASTILLON, président de la Société française de bienfaisance de Saint-Petersbourg.

Ain. — Lieutenant-colonel RAGUET, président de la Société de Tir du 55<sup>e</sup> territorial, à Bourg.

Aisne. — DORÉ, à Laon.

Aisne. — SOMMIER, à Flavay-le-Martel.

Algérie. — Capitaine SARRAZIN, président de la Société de Tir du 4<sup>e</sup> bataillon de zouaves, à Oran

Alpes (Basses-). — HONORAT, président de la Société de Tir de Castellane.

Alpes-Maritimes. — Commandant POULET, président de la Société de Tir de Nice.

Ardèche. — DE MONTGOLFIER, président du Tir annonéen, à Annonay.

Ardennes. — GALAT, de Charleville.

Bouches-du-Rhône. — AUBE, président de la Société de Tir de Marseille.

Bouches-du-Rhône. — DUTFOY, à Marseille.

Bouches-du-Rhône. — TRAHAM, à Marseille.

Cantal. — GARNIER, président de la Société de Tir l'Aurillacoise, à Aurillac.

Charente. — SAULNIER, Louis, à Jarnac.

Charente-Inférieure. — BAROT, à Saintes.

Doubs. — JUNOD, ancien président de la Société de Tir de Pontarlier.

Drôme. — IUNG, président de la Société mixte de Tir et de Gymnastique de Valence.

Gard. — CHALMETON, président de la Société des Tireurs du Gard, à Nîmes.

Gironde. — Lieutenant-colonel MUNIER, pré-

sident de la Société de Tir du 140<sup>e</sup> territorial, à Bordeaux.

Gironde. — Elie BERNAT, à Bordeaux.

Isère. — Lieutenant-colonel BOUCHARD, président de la Société de Tir du 105<sup>e</sup> territorial, à Grenoble.

Isère. — Commandant BARNIER, directeur de la Société de Tir du 109<sup>e</sup> territorial, à Vienne.

Loire. — N..., président du Tir Stéphanois, à Saint-Etienne.

Loire-Inférieure. — ABADIE, à Nantes.

Loir-et-Cher. HURON, président de la Société de Tir des Carabiniers blaisois, à Blois.

Loiret. — GAUTIER, président du Cercle des Carabiniers de Paris, à Châteauneuf-sur-Loire.

Meuse. — Le docteur BRYON, président de la Société de Tir de Bar-le-Duc.

Pas-de-Calais. — BAR, président de la Société de Tir de Béthune.

Savoie. — MATHIEZ, président de la Société de Tir les Tireurs Aixois, à Aix-les-Bains.

Savoie. — CHALLIER, président de la Compagnie des Chevaliers Tireurs, à Chambéry.

Savoie (Haute-). — Lieutenant-colonel COMTE, président de la Société de Tir du 107<sup>e</sup> territorial, à Annecy.

Seine. — VIOLET, à Paris.

Seine. — Paul LEFÈVRE, président de l'Avenir du XVII<sup>e</sup> arrondissement, à Paris.

Seine-Inférieure. — ROLLET, président de la Société du 21<sup>e</sup> territorial, à Rouen.

Seine-Inférieure. — MORIN, à Rouen.

Somme. — Commandant POURCELLE, président de la Société de Tir du 12<sup>e</sup> territorial, à Amiens.

Somme. — LIGNIER, vice-président (section de tir) de l'Abbevilleoise, à Abbeville.

Var. — BACHELAY, directeur de la Société mixte de tir, Toulon.



Fac-simile des médailles.

## LES PRÉSIDENTS D'HONNEUR

### M. le Général VOISIN

Gouverneur militaire de Lyon, commandant le 14<sup>e</sup> corps d'armée.

Le général Voisin, qui était à la tête du 5<sup>e</sup> corps d'armée à Orléans, a été appelé, par décret du 25 septembre dernier, au gouvernement militaire de Lyon et au commandement du 14<sup>e</sup> corps, en remplacement du général de division, baron Berge.

La nomination du général Voisin à ce poste d'honneur, qui met en ses mains la défense de notre frontière des Alpes, a été accueillie avec la plus grande faveur à Lyon, où le nouveau gouverneur compte de grandes sympathies et de nombreuses attaches de famille.

Le général Voisin avait été désigné au choix du gouvernement par les grandes qualités qu'il a montrées dans toutes les missions qui

lui furent confiées, et aussi par le rôle brillant qu'il joua lors des grandes manœuvres de l'Est, en 1891.

Né à Lyon, le 19 décembre 1830, il a fait toute sa carrière dans l'artillerie.

En 1854, il quittait à peine l'École d'application de Metz, lorsqu'il fut désigné pour rejoindre en Crimée un régiment d'artillerie à cheval de la garde impériale.

Il fit cette mémorable campagne aux côtés des lieutenants Jamont, de Vaulgrenant, Berge, qui tous trois devaient avoir un brillant avenir militaire.

Le lieutenant Voisin se distingua au combat de Traktir et prit part à toutes les opérations du siège de Sébastopol. A son retour en France, la croix de la Légion d'honneur récompensa ce jeune officier.

Capitaine dès 1858, il fut envoyé au Mexique, d'où il rapporta la rosette d'officier de la Légion d'honneur, bien méritée par sa belle conduite au siège d'Oaxaca.

On cite de lui, à ce sujet, un trait de courage qui mérite d'être rappelé.

Une grêle de projectiles criblait la place occupée par ses artilleurs; seul, au milieu de la mitraille, après avoir ordonné à toute sa troupe de se coucher, le capitaine Voisin restait à cheval, attendant avec un admirable sang-froid, avec un coup-d'œil que rien ne venait troubler, le moment utile de répondre à l'ennemi dont il bravait fièrement les coups.

Chef d'escadron, le 19 juillet 1870, il prit part aux sanglantes batailles de Borny, Gravelotte et Saint-Privat, et fut fait prisonnier de guerre après la capitulation de Metz.

Lieutenant-colonel en 1875, colonel en 1878, général de brigade en 1883, il obtint les trois étoiles de divisionnaire, le 3 juillet 1888.

Il avait été nommé au commandement du 5<sup>e</sup> corps le 19 juin 1892.

Le général Voisin fit son entrée solennelle à Lyon, le 11 octobre, et la foule qui se pressait autour du cortège accueillit par des applaudissements et des vivats le nouveau gouverneur, témoignant ainsi de la sympathie et de la confiance que tous avaient si bien placées en son savoir et en son énergie.

En acceptant la présidence d'honneur du Concours de 1894, M. le Gouverneur militaire de Lyon a tenu à témoigner à la municipalité et aux Sociétés organisatrices, avec quelle faveur il suivait leurs efforts et combien il s'intéressait à leur réussite.

Qu'il reçoive ici l'hommage de leur profonde gratitude.



Fac-simile des médailles.

## M. RIVAUD

Préfet du Rhône.

M. Georges Rivaud, appelé en 1891 à la Préfecture du Rhône, a eu une brillante carrière administrative, dont il a franchi rapide-

ment toutes les étapes, avant d'arriver à ce poste, qui a presque toujours ouvert à ses prédécesseurs les plus hautes fonctions publiques.

C'est au lendemain de la guerre de 1870 que M. Rivaud est entré dans l'administration, comme chef de cabinet du Préfet des Alpes-Maritimes, puis en la même qualité à Marseille.

A la fin de 1871, il était sous-préfet de Condom, et 1876 le trouvait sous-préfet d'Oloron. En décembre 1877, le gouvernement le plaçait à la tête du département des Hautes-Pyrénées.

Depuis cette époque, M. Rivaud a occupé les préfectures de la Charente, du Calvados et enfin, en 1889, celle de la Loire-Inférieure, qu'il devait quitter deux ans plus tard pour venir à Lyon.

Dans ces différentes fonctions que les difficultés politiques rendaient particulièrement délicates, M. Rivaud a montré de remarquables qualités administratives, laissant partout le souvenir d'une autorité pleine de fermeté, de décision et aussi de bienveillance.

Nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1881, il fut promu officier le 10 juillet 1887. M. Rivaud joint encore les palmes d'officier de l'Instruction publique à la cravate de commandeur de la Couronne d'Italie et au ruban tricolore d'une médaille d'honneur pour acte de courage. Il est, en outre, grand officier et commandeur de plusieurs ordres étrangers.

Dans l'organisation intérieure du nouvel Hôtel de la Préfecture, il a donné la preuve d'un sentiment artistique délicat, faisant appel avec beaucoup de sûreté et de goût à l'élite de nos peintres et de nos sculpteurs lyonnais.

Il s'intéresse du reste, avec une compétence éclairée, à toutes les œuvres, musique, lettres et beaux-arts, qui depuis quelques années créent en notre ville, à côté du mouvement industriel dont nous sommes fiers, un foyer littéraire et artistique.

Le jour où cette œuvre de décentralisation intellectuelle sera accomplie, Lyon pourra placer le nom de M. Rivaud parmi ceux des hommes qui l'ont le plus intelligemment préparée.

M. Rivaud est encore un maître de maison de premier ordre, et l'on se rappelle la réception qu'il a organisée pour les officiers de l'escadre russe, — on n'oubliera jamais l'éloquent et chaleureux toast qu'il a prononcé à la suite du déjeuner qu'il avait offert aux dignes et vaillants messagers du Czar, ainsi qu'aux hautes notabilités de la société lyonnaise.

Ce sympathique discours a produit une vive émotion dans les cœurs de tous ceux qui aiment la Patrie — et l'on gardera longtemps le souvenir de ces paroles si émouvantes et si pleines de sentiments patriotiques.

Tel est le haut fonctionnaire qui a bien voulu patronner notre œuvre et qui a déjà su apprécier, en 1891, les soins que nous avons apportés à l'organisation de ces luttes pacifiques.



Prime de 30 fr.

## M. le docteur GAILLETON

Maire de Lyon.

Commandeur de la Légion d'honneur, M. le docteur Gailleton est un des hommes qui honorent le plus la seconde ville de France.

Né à Lyon, en 1829, il fit des études exceptionnellement brillantes.

Nommé d'abord chirurgien en chef de l'Antiquaille, ensuite professeur à la Faculté de médecine, sa haute notoriété lui donna accès au Conseil municipal, où il se dévoua tout entier aux intérêts de ses concitoyens et à la prospérité de sa ville natale.

En 1870, il fut chargé, par le gouvernement de la Défense nationale, de l'approvisionnement de la ville de Lyon, mission dont il s'acquitta avec une habileté et un patriotisme exceptionnels.

Peu de temps après, il faisait partie du Conseil général, dont il devenait l'un des vice-présidents.

Au bout de quelques années, M. le docteur Gailleton rentra au Conseil municipal, dont la présidence lui fut confiée.

C'est à ses démarches, aux garanties de sagesse et de compétence que présentait son administration, que Lyon doit le rétablissement de la Mairie centrale, c'est-à-dire la restauration de ses franchises communales.

Depuis lors, M. Gailleton n'a pas cessé d'être le chef de la municipalité lyonnaise.

En acceptant la présidence du Comité d'organisation du grand Concours international de tir, en 1894, Monsieur le Maire de Lyon a donné une preuve nouvelle de l'infatigable dévouement qu'il met au service de toutes les entreprises appelées à assurer la prospérité de notre ville, surtout lorsqu'elles ont pour but la grandeur de notre chère Patrie.



Primes de 100 fr.

## Le Lt-Colonel POLONUS

Le colonel est un ancien combattant de Crimée et d'Italie; passionné de tout temps pour le tir à l'arme de guerre, qui seul peut préparer à la France des défenseurs sérieux, il a travaillé avec une ardeur infatigable à donner à ses idées le développement qu'elles comportaient, et l'heure de la retraite qui, pour beaucoup d'officiers de l'armée active, est l'heure du repos, a été pour lui celle d'une nouvelle période d'activité d'autant plus méritoire qu'elle était volontaire.

Membre fondateur de la Société de tir de l'armée territoriale, — une des trois Sociétés

organisatrices du Concours, — il lui a appartenu pendant trois ans comme chef de bataillon-directeur, et pendant douze ans comme lieutenant-colonel président.

Cette Société, qui occupe un des premiers rangs, sinon le premier, parmi les Sociétés militaires, lui doit son développement exceptionnel, et le jour où la limite d'âge est venu frapper son chef, elle a tenu à le conserver comme guide et comme conseil, en le nommant son président honoraire.

Nombre de Sociétés territoriales de Tir fondées dans le Rhône et dans l'Isère ont trouvé, près du colonel Polonus, de puissants encouragements, et son activité constante a contribué, dans une large mesure, au développement du tir à l'arme de guerre dans toute la région; les ministres de la guerre et les gouverneurs militaires de Lyon qui se sont succédé de 1877 à 1891, lui ont adressé des lettres de félicitations qui témoignent du haut intérêt qu'ils prenaient à l'œuvre entreprise par lui et menée à bien avec tant de persévérance.

L'activité du colonel Polonus ne s'est pas bornée là; la Société de gymnastique « la

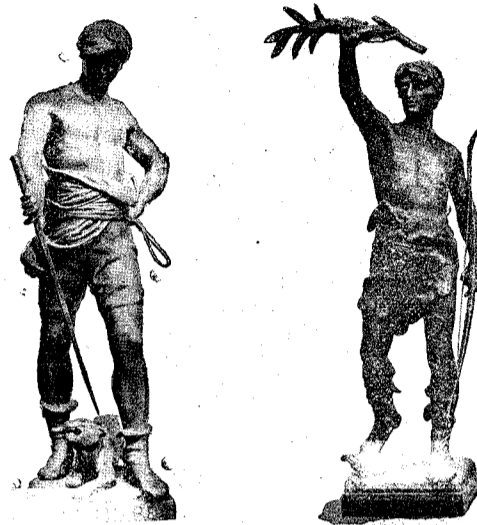
Française » l'a réclamé comme Président d'honneur; l'Union patriotique le compte comme premier Vice-Président; enfin, il est l'ancien Président fondateur de l'Union fraternelle des anciens officiers retraités et du Cercle des officiers de réserve et de l'armée territoriale.

Lorsqu'en 1885, les trois Sociétés de Tir lyonnaises, réunies comme aujourd'hui, eurent pour la première fois l'idée de faire un Concours en commun, le colonel se montra un des plus chauds partisans de cet essai qui réussit, d'ailleurs, au-delà de toute espérance. Ce premier succès décida l'Union des Sociétés de Tir de France à confier aux Sociétés lyonnaises l'organisation du quatrième Concours national qui, grâce à la participation de l'armée, si généreusement accordée par le général baron Berge, a été pour elles l'occasion d'un nouveau triomphe.

Le colonel Polonus, qui était chargé comme commissaire militaire de tous les rapports avec l'armée, trouva à cette époque, auprès de M. le Gouverneur militaire de Lyon, l'appui le plus bienveillant et le plus efficace, et ces

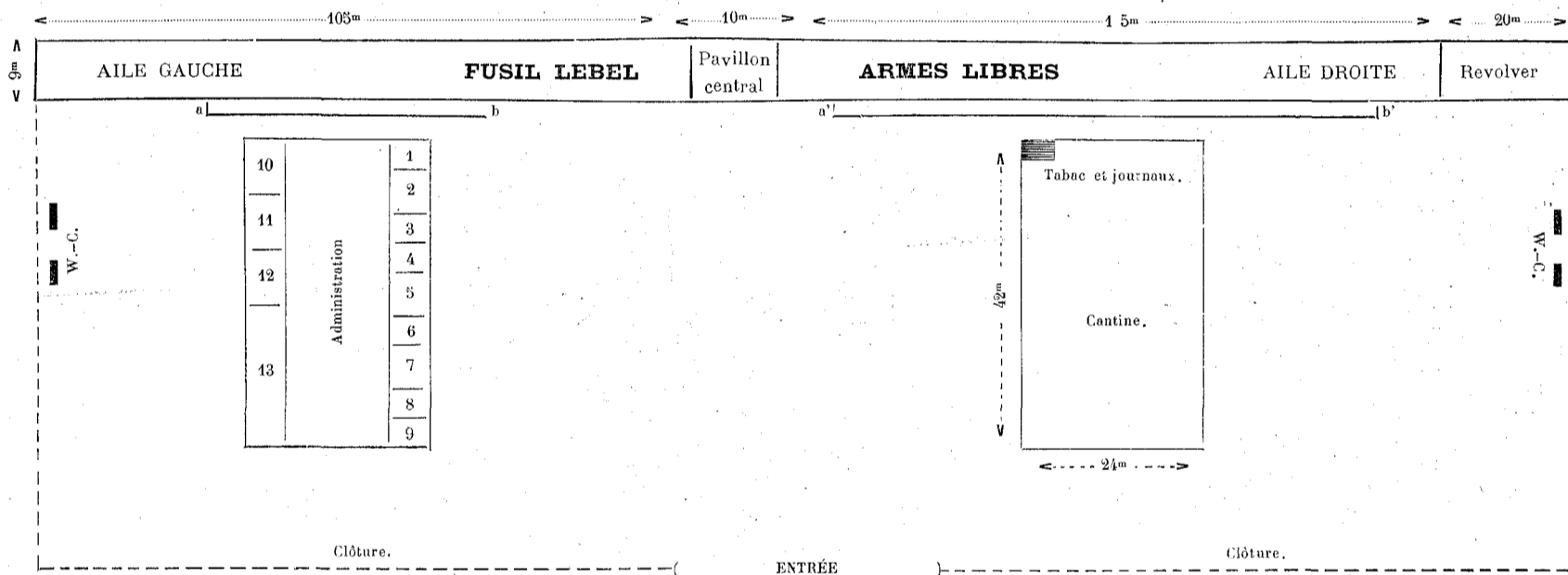
précédents si favorables à l'œuvre patriotique du Tir assurent, pour 1894, le succès du grand Concours international.

Le colonel Polonus est officier de la Légion d'honneur et officier d'Académie, décoré des médailles de Crimée et d'Italie, de la valeur militaire de Sardaigne et de la croix de commandeur de l'ordre du Nitcham-Iftikar.



Primes de 400 fr.

## Plan Général du Concours de Tir



### LÉGENDE

#### Bâtiments de l'Administration.

1. Salle de correspondance et presse.
2. Secrétariat général.
3. Distribution des cartes (Tirs limités).
4. Contrôle des primes.
5. Comité de Direction.
6. Ambulance.
7. Armes et munitions.
8. Installations (bureau).
9. Corps de garde.
10. Mensuration des mouches.
11. Vestiaire et W.-C.
12. Giblerie.
13. Classement.

#### Stand.

- |   |   |  |  |  |
|---|---|--|--|--|
| <p>Aile gauche a b</p> <p>Aile droite a' b'</p> | <p>Buvette.</p> <p>Directeur de Tir.</p> <p>Directeur de Tir.</p> <p>Munitions.</p> <p>Fusil</p> <p>Gras</p> <p>Armuriers</p> <p>Vestiaire.</p> | <p>Aile droite a' b'</p> <p>Armes libres et</p> <p>Revolvers</p> | <p>Fontaine.</p> <p>Tickets.</p> <p>Armuriers.</p> <p>Vestiaire.</p> <p>Munitions.</p> | <p>Stand des</p> <p>Tireurs du Rhône</p> |
|---|---|--|--|--|

## Souscripteurs

Comité des Fêtes Franco-Russes, à Lyon, 200 fr. — Société de Tir de l'Armée Territoriale, à Lyon, un Bronze d'art, valeur 200 fr. — M. Chanson, de Beaune, 100 fr. — M. Huvelin, de Beaune, 50 fr. — M. Moreau, de Beaune, 25 fr. — Société de Tir de Beaune, 100 fr. — M. Lachomette, de Lyon, 150 fr. — M. Charot, de Lyon, 20 fr. — Colonel de Marionnelz, de Lons-le-Saunier, 10 fr. — Gautier, de Chateaufort-sur-Loire, 10 fr.

Société des Tireurs Mâconnais: MM. Pellorce, président, 50 fr. — Piguet, vice-président, 30 fr. — D' Mossel, vice-président, 10 fr. — Hautin, trésorier, 10 fr. — Naudin, directeur, 10 fr. — Perroux, 10 francs. — Guillermin, 10 francs. — Bellicard, 10 fr. — Jourdain, 10 fr. — Ville de St-Etienne (Loire), 100 fr. — Comité pour

l'érection d'un monument à Ed. Thiers, 123 fr. 70. — M. le colonel commandant le 158<sup>e</sup> d'infanterie et les officiers du régiment, 100 fr. — Union des marchands de soie de Lyon, 100 fr. — Union patriotique du Rhône, 1,000 fr. — Commune de Beaujeu (Rhône), 20 fr. — MM. Louis Anglois, à Lyon, 20 fr. — Claudius Anglois, à Lyon, 10 fr. — André, à Lyon, 10 fr. — Granger, à Lyon, 10 fr. — Rochet, à Lyon, 10 fr. — Louis Morel, à Lyon, 10 fr. — Lambert, à Lyon, 10 fr. — Benatru, 10 fr. — Perrusset, 10 fr. — Boucher-Cadard, président de la fédération des Sociétés du Nord, 20 fr. — MM. Warnery, président de la Société de Tir de Tenay, 100 fr. — Le Président de la Société de Tir de Chalon-sur-Saône, 25 fr. — Hédin, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, 20 fr. — Le commandant Duteil, du 12<sup>e</sup> chasseurs, à Grenoble, 18 fr. — Société mixte de Tir du 67<sup>e</sup> Territorial, à Parthenay, 10 fr. — Société de Tir du 110<sup>e</sup> Territorial, à Romans, 20 fr. — Société de Tir « les Tireurs Aixois », à Aix-les-Bains, 200 fr. — Conté, président de la Société de Tir du 114<sup>e</sup> Territorial, à Cannes, 10 fr.

— Allard, à Lyon, 10 fr. — Le Président de la Société de Tir de la Côte-Thiolière, à Terrenoire, 26 fr. 50. — Antoine Cuzin, à Lyon, 20 fr. — Cathelin, à Lyon, 500 fr. — Tresca frères et Cie, Lyon, 200 fr. — Théral, Lyon, 100 fr. — L. Prat, Marseille, 100 fr. — Ville de Chalon sur-Saône, 100 fr. — Ville de Roanne, 100 fr. — Syndicat des vins, spiritueux et liqueurs, 100 fr. — G. Montessuy, Lyon, 100 fr. — Roche et Cie, Lyon, 100 fr. — J.-B. Martin, Lyon, 100 fr. — Les petits-fils de C. J. Bonnet et Cie, 100 fr. — J.-M. Piotet et J. Roque, Lyon, 100 fr. — A. Rosset, Lyon, 100 fr. — Viallar et Chartron frères, à Lyon, 100 fr. — B. Tabaro et Cie, Lyon, 100 fr. — Pinet, directeur de la Cie générale des Eaux, 100 fr. — Letord, notaire, Lyon, 50 fr. — B. Arnaud, imprimeur, Lyon, 50 fr. — Fochier, procureur général, Lyon, 45 fr. — Commune de Sainte-Foy, 25 fr. — Pondeveaux, président des Légionnaires du Rhône, 25 fr. — Brillier, 10 fr. — Rosier, 10 fr. — Manjot et Chollet, 10 fr. — Marius Richoud, de Lyon, 10 fr. — L'Cl' Bouchard du 105<sup>e</sup> territorial, 10 fr. — Association

des officiers de réserve et de l'armée territoriale de la région de Mâcon, 30 fr. — Chabrières, Morel et Cie, 50 fr. — E. Vernet, consul suisse, 100 fr. — Guérin, 100 fr. — Robin, Rondel et Cie, 100 fr. — Algoud frères, 100 fr. — Noyer, Durand et Colon, 100 fr. — H. Bertrand et Volatier, 100 fr. — Reyre-Louvier, 100 fr. — E. Aynard, 100 fr. — Brunel-Lecomte et Devay, 100 fr. — Crédit Lyonnais, 100 fr. — J. Berne, de Lyon, 10 fr. — Société de tir de Nantes, 50 fr. — Robert, président, Nantes, 20 fr. — Abadie, secrétaire, Nantes, 20 fr. — Allair, Savenay, 10 fr. — Lehr, 10 fr. — Prin, 10 fr. — Bréasson, 10 fr. — Eugène Volland, 10 fr. — Lucien Vally, 10 fr. — Charles Estival, 10 fr. — Francis Vinciguerra, 10 fr. — Fontaine, 10 fr. — Jules Weitz, 10 fr. — Louis Toisset, 10 fr. — Boher, de Lyon, 10 fr. — Roulet, procureur de la République, 20 fr. — Longchamp, président du Tribunal, 20 fr. — Société de tir de l'armée territoriale, Oran, 20 fr. — Capitaine Sarrazin, vice-président, 10 fr. — C. Martin, 30 fr. — Teste fils, Pichat, Moret et Cie, de Lyon, 20 fr. — Comptoir national d'escompte, 100 fr. — M. Huron, Blois, 10 fr. — Gautier Léonce, à Beaune, 20 fr. — Emile Champy, Beaune, 10 fr. — Barbier, Beaune, 10 fr. — Sivry, Beaune, 10 fr. — Vicomte des Ligneris, Moulins, 200 fr. — Compagnie du Gaz de Lyon, 200 fr. — Ecole supérieure de commerce de Lyon, 100 fr. — Lieutenant-colonel Raguet, du 55<sup>e</sup> territorial, Gray, 10 fr. — Son, sous-lieutenant, Bourg, 10 fr. — Faivre, Gray, 10 fr. — *Compagnie des Chevaliers-Tireurs de Chambéry*: Obligation de la ville de Lyon.

J.-B. Berger, Lyon, 100 fr. — A. Gourd et Cie, Lyon, 50 fr. — A. Lamy et Cie, Lyon, 50 fr. — H. Gustelle, Lyon, 50 fr. — Blanchet et Cie, Lyon, 50 fr. — Vernay, Giraud et Cie, Lyon, 25 fr. — Ponchon, Bonvalot, Bessières et Cie, Lyon, 25 fr. — Nouvellet, Moyne et Cie, Lyon, 30 fr. — Atuyer, Bianchini et Fèrier, Lyon, 50 fr. — A. Canard, Le Puy, 10 fr. — Joubert, Lyon, 10 fr. — F. Goutaland, Collonges-au-Mont-d'Or, 10 fr. — J. Simon, Lyon, 10 fr. — E. Saintot, Lyon, 10 fr. — Roussel, Lyon, 10 fr. — Violet, Levallois-Perret, 20 fr. — Société Lyonnaise de Dépôts, Lyon, 100 fr. — Journal le *Lyon-Républicain*, Lyon, 500 fr. — Poncet père et fils, Lyon, 50 fr. — Grataloup et Vergoin, Lyon, 30 fr. — Deneoux, Lyon, 40 fr. — Davre, Lyon, 10 fr. — Vindry, Lyon, 10 fr. — Buisson, Lyon, 10 fr. — Bouvier, Lyon, 10 fr. — Averly, Lyon, 10 fr. — Couillet, Lyon, 5 fr. — Dumont, Lyon, 5 fr. — Ramel, Lyon, 10 fr. — Richard, Lyon, 5 fr. — Brachet, Lyon, 5 fr. — Grimonet, Lyon, 5 fr. — Lignon, Lyon, 5 fr. — Paturel, Lyon, 5 fr. — Vignon, Lyon, 10 fr. — Canavy, Lyon, 10 fr. — Feys, Lyon, 10 fr. — La Ville de Vienne, 100 fr. — L. Isabelle, St-Claude, 10 fr. — Rosambert, St-Claude, 25 fr. — Anonyme, St-Claude, 5 fr. — Claude Paturel, Lyon, 20 fr. — Mangini, Lyon, 20 fr. — Dumont, Lyon, 50 fr. — Lombard-Gérin, Lyon, 10 fr. — Vourloud, Oullins, 20 fr. — H. Eymard, Lyon, 10 fr. — Falcouze, Lyon, 10 fr. — H. Gaisman, Lyon, 20 fr. — A. Gaisman, Lyon, 10 fr. — H. Lévy, Lyon, 10 fr. — Chabrières, Morel et Cie, Lyon, 50 fr. — Gourdon, Lyon, 5 fr. — Léon Gérin, Lyon, 10 fr. — Dognin et Cie, Lyon, 10 fr. — Cambefort, Lyon, 10 fr. — D<sup>r</sup> Gros, Lyon, 5 fr. — A. Falcouze, Lyon, 10 fr. — Testenoire, Lyon, 10 fr. — Gabriel Gérin, Lyon, 5 fr. — Rognat Louis, Lyon, 10 fr. — Boucuzet et Cie, Lyon, 10 fr. — Sabran, Lyon, 5 fr. — Richard Vacheron, 1 fr. — Gillet et fils, 50 fr. — Bellemain, 10 fr. — Gindre et Cie, 100 fr. — Ch. Vignet, ses fils et Cie, 100 fr. — Pilot Adrien, 10 fr. — Vautier Théodore, 10 fr. — Patiaud, Lagarde et Cie, 50 fr. — Vogley, 10 fr. — Bouffier et Pravas fils, 100 fr. — Delery, 10 fr. — Eugène Pfister, 20 fr. — J.-J. Rousseau, 2 fr. — Joseph Rimaud, 10 fr. — Reboul, 10 fr. — Belle Jardinière, 50 fr. — Joseph Trévoux, 10 fr. — Agence Havas, 20 fr. — David Ulmo, 20 fr. — Faret, 10 fr. — Pégoud Laurent, 20 fr. — Jay et Barral, 10 fr. — Cognet Henri, 10 fr. — Ramay Louis, 10 fr. — Manhès, 20 fr. — D<sup>r</sup> L. Meurer, 10 fr. — L. Silland, 10 fr. — Mermet, 10 fr. — C. Guillot, 10 fr. — Compagnie des Tramways, 100 fr. — Journal le *Progrès*, 500 fr. — Chauvin, Chevalier et Cie, 10 fr. — E. Hegetschweiler, 10 fr. — Buffaud, 20 fr. — J.-Joseph Frize, 10 fr. — A. Ruby, 50 fr. — Combiert et Dufourt, 50 fr. — P. Giraud, 20 fr. — V. Perdrix et Bernardin, 25 fr. — F. Quinson et Cie, 50 fr. — E. Olivier, 10 fr. — Jean Coignet, 50 fr. — Poulard, 25 fr. — Réveil, 50 fr. — Cooks et fils, de Lyon, 10 fr. — Société de Tir de Champagnole (Jura), 25 fr. — Henri Heuzé, à Champagnole, 10 fr. — Divers, à Champagnole, 26 fr. — Trichard, à Champagnole, 5 fr. — Veuve Collomb et J.-B. Trazy, 10 fr. — Albert Chaumonnot, 10 fr. — Eugène Ingold, 10 fr. — Rey, 20 fr. — Union des consommateurs, 5 fr. — Morel, 10 fr. — Guizard, 10 fr. — Brondelle, 10 fr. — Union des gérants

d'immeubles, 10 fr. — Cambefort et Saint-Olive, 100 fr. — Bredin, 150 fr. — Plassard, 10 fr. — André Morel, 10 fr. — Victor Fournier, 20 fr. — Cercle du Commerce, 100 fr. — André et Cie, 20 fr. — Varichon et Cie, 50 fr. — Lépine, 10 fr. — J. Bachelard et Cie, 100 fr. — Aron Franck, 10 fr. — Bernard Lévy et Cie, 10 fr. — Communauté des Huissiers, 100 fr. — Chemin de fer Lyon-Croix-Paquet à Croix-Rousse, 50 fr. — Louis Charvet, 10 fr. — Ant. Berthet, 10 fr. — Crouzet, 10 fr. — Baudrand, 10 fr. — Hugues, 10 fr. — Bonnet, Ramel, Savigny, Giraud et Marnas, 150 fr. — Joffre frères, 20 fr. — Nolot, 10 fr. — Desous, 10 fr. — Zacarie et J. Prost, 20 fr. — Richoux, 10 fr. — Bonnaric, 20 fr. — Châtelain, 10 fr. — Badel et Servetaz, 10 fr. — Mancardi, 20 fr. — Cognard, 10 fr. — Chabrières-Arlès, trésorier-payeur général du Rhône, 300 fr. — Allard (Coq-d'Or), 50 fr. — Schuoler (restaurant Baptiste), 50 fr. — Hemmerling, 25 fr. — Vermeil, de Lyon, 10 fr. — Forrer, à Crémieu, 10 fr. — Thorel et Desvaux, 10 fr. — Collet et Desgrange, 20 fr. — Duparquet, 10 fr. — Dautel, de Lyon, 10 fr. — Lieutenant-colonel Bonnet, à Saintes, 10 fr. — Société de Tir de Royan, 20 fr. — Barot fils, à Saintes, 5 fr. — Syndicat de la boucherie de Lyon, 50 fr. — Société viennoise de Tir, 30 fr. — Neyret et Cie, 10 fr. — Bouvier, 10 fr. — Perrier, de Lyon, 10 fr. — Lescot, au Lagis (Loir-et-Cher), 10 fr. — Eugène Savariau, 20 fr. — P. Dufour, 10 fr. — Moutet, 5 fr. — Millardon, 10 fr. — Grand hôtel Collet, 50 fr. — Cochet et Cie, 40 fr. — Dubreuil, 50 fr. — Louis Cambon, 10 fr. — H. de Boissieu, 20 fr. — Miss Pimpin, à Villeurbanne-Charpenne, 100 fr. — Podesta, de Lyon, 10 fr.



Primes de 100 fr.

## AVIS DIVERS

Des feuilles de route donnant droit aux parcours avec 50 0/0 de réduction sur tous les chemins de fer français et sur les paquebots de la Compagnie générale transatlantique (ligne d'Algérie), et des exemplaires du présent programme seront envoyés gratuitement à toute personne qui en fera la demande au secrétaire général du Concours. Les demandes de feuilles de route devront indiquer très exactement *les gares de départ* et, si le tireur doit emprunter plusieurs réseaux, *les gares de jonction*. Les tireurs étrangers devront, en plus indiquer *la gare frontière* par laquelle ils entreront en France.

Les tireurs étrangers invités à prendre part au Concours sont autorisés à introduire en France leurs armes et leurs munitions, à raison de 500 cartouches par arme au maximum, sous réserve des droits de douane s'élevant à 43 fr. ou à 50 fr. les 100 kilog., suivant que leur pays sera soumis au régime du tarif minimum ou du tarif général. Ils devront présenter à la douane française leur lettre d'invitation.

A leur arrivée à Lyon, les tireurs trouveront au secrétariat général de l'Hôtel de Ville (entrée par la place de la Comédie, premier

escalier à gauche, à l'entresol) tous les renseignements qu'ils pourront désirer; de plus, ils sont prévenus que l'agence *LA LYONNAISE*, d'accord avec le comité de direction, se chargera de procurer des logements à tous ceux qui le désireront: ils n'auront pour cela qu'à s'adresser au secrétariat général.

Au champ de tir une cantine et des buvettes seront installées. Prix du déjeuner à la cantine: 3 fr.

*Service des postes.* — Une salle de correspondance sera mise à la disposition des tireurs dans les bâtiments du secrétariat général, au champ de tir.

Les tireurs pourront se faire adresser directement leurs lettres au Stand, avec la suscription suivante:

Monsieur X...

Concours de tir.

GRAND-CAMP, LYON.

Les distributions auront lieu à 10 heures du matin et à deux heures du soir. Les levées auront lieu à 8 h. 1/2 du matin, midi et demi et 5 heures du soir. *Les lettres chargées ou recommandées seront retirées au bureau de poste Lyon-Bellecour.*

*Service télégraphique.* — Un poste télégraphique ouvert au public fonctionnera sur le champ de tir. Les dépêches seront expédiées et reçues dans la salle de correspondance.

*Service téléphonique.* — Une cabine téléphonique, contiguë à la salle de correspondance et reliée au bureau central de Lyon sera mise à la disposition du public.

Tous les renseignements concernant la liste des donateurs, l'affectation et le classement des prix en nature, et en général tout ce qui intéresse le Concours, sont publiés dans le *Bulletin officiel*.

*Moyens de transport au Stand.* — Un tramway électrique établi par M. G. Averly assurera le transport des tireurs pendant la durée du concours. La tête de ligne à l'entrée principale de l'Exposition. Prix du trajet: 0,25 centimes.

Les lignes suivantes de tramways et omnibus aboutissent à l'embarcadère du tramway électrique.

TRAMWAYS: 1<sup>o</sup> Perrache-Exposition, par l'avenue de Saxe; 2<sup>o</sup> Perrache-Brotteaux, avec correspondance à l'avenue de Saxe; 3<sup>o</sup> Cordeliers-Exposition.

OMNIBUS: 1<sup>o</sup> Gare Saint-Paul-Exposition; 2<sup>o</sup> Pont La Feuillée-Exposition; 3<sup>o</sup> Avenue de l'Archevêché-Exposition; 4<sup>o</sup> Place Tolozan-Exposition.

Tramway électrique du pont Lafayette à l'Exposition

www

**Avis très important.**

*Conditions de remboursement de la moitié des frais de transport*

Tout tireur dont le livret de tir justifiera de 50 fr. au moins, d'inscriptions aux catégories illimitées (1, 2, 4, 6, 8, 9 et 12) et qui aura parcouru plus de 500 kilomètres sur les réseaux français pour se rendre à Lyon, aura droit au remboursement en *tickets de séries* des mêmes catégories, de la moitié du prix de son transport en 3<sup>me</sup> classe.

Passé le 16 juillet au soir, les tickets de remboursement ne seront plus valables.





Prime de 100 fr.



Prime de 50 fr.

## Récapitulation de la valeur des prix

Catégorie 1	80 prix (série). pour	3.000 fr.
» 1	50 » (centre) »	1.000 »
» 2	300 » (série) »	15.000 »
» 2	200 » (centre) »	5.000 »
» 3	200 » grand prix national	10.000 »
» 4	80 » (série) objets offerts	4.000 »
» 5	30 » délég. milit. pour	2.500 »
» 5 bis	50 » tir ind. ar. act. pour	2.500 »
» 6	150 » (série). pour	6.000 »
» 6	100 » (centre) obj. offerts	6.000 »
» 7	2/3 des déléгат. p.	3.000 »
» 8	250 prix (centre) obj. offerts	10.000 »
» 9	250 » (série). pour	10.000 »
» 9	200 » (centre) »	8.000 »
» 10	100 » gr. p. de Lyon pour	6.000 »
» 11	2/3 des déléгат. p.	2.000 »
» 12	60 prix, revolver p.	2.000 »
	<u>2.100 prix</u> pour	<u>96.000 fr.</u>
Evaluation des primes de cartons..		54.000 »
		<u>159.000 »</u>



Primes de 100 fr.



# RÈGLEMENT

ARTICLE PREMIER. — Le tir sera ouvert tous les jours, à dater du samedi 7 au mercredi 18 juillet inclus, de 7 heures du matin à midi et de 2 heures à 7 heures du soir. Le premier jour, ouverture à 9 heures.

ART. 2. — L'ouverture et la fermeture du tir aux heures indiquées ci-dessus, seront annoncées officiellement par un coup de canon : dix minutes avant la fermeture, une sonnerie de clairon prévendra les tireurs.

ART. 3. — Sont seuls admis à prendre part au Concours : les Français, les Alsaciens-Lorrains, les membres des Sociétés françaises de tir, de gymnastique ou d'instruction militaire, et les tireurs étrangers auxquels des invitations auront été adressées. Toute autre personne qui, par erreur ou par surprise, prendrait part au Concours, n'aurait droit à la délivrance d'aucun prix, ni à la publication d'aucun classement.

ART. 4. — Sont admis gratuitement dans le pavillon de tir : les militaires de tous grades en tenue, les membres des Sociétés de tir, de gymnastique ou d'instruction militaire, les membres donateurs munis de la carte qui leur sera remise par l'administration du Concours.

Pour toutes les autres personnes, le prix d'entrée est fixé à 1 fr. par jour.

ART. 5. — Toute personne pénétrant dans l'enceinte du stand est tenue, sous peine d'exclusion immédiate, de se conformer aux prescriptions des règlements qui y sont affichés.

ART. 6. — L'exclusion pourra être prononcée contre toute personne dont les actes, la conduite et les paroles seraient de nature à troubler le bon ordre du Concours.

Tout tireur exclu d'une Société ou d'un tir ne peut prendre part au Concours.

ART. 7. — En cas de contestations ou de demandes de renseignements, les tireurs doivent s'adresser au Commissaire de service.

ART. 8. — Il sera déposé dans le pavillon de tir un registre destiné à recevoir les réclamations des tireurs, ainsi que l'exposé des cas douteux. Chaque réclamation ou exposé devra être signé par le tireur intéressé et par le Commissaire de service, ce dernier pouvant y consigner ses observations.

Chaque jour, ce registre sera soumis à l'examen du Comité de direction, qui décidera sans appel.

ART. 9. — Dès leur entrée dans l'enceinte du tir, MM. les membres des Sociétés de tir, de gymnastique ou d'instruction militaire, sont priés de vouloir bien porter d'une manière ostensible l'insigne de leur Société.

ART. 10. — L'accès du champ de tir est formellement interdit.

ART. 11. — Les cibles ne peuvent être visitées qu'avec une autorisation spéciale du vice-président de service ou d'un Directeur de tir. Les visiteurs ainsi autorisés, devront toujours être accompagnés par un Commissaire de service.

ART. 12. — Les prix en nature ou espèces qui ne seront pas réclamés par les lauréats dans les trois mois qui suivront la distribution des récompenses, seront considérés comme abandonnés par eux et acquis au Concours.

ART. 13. — Les tirs ne pourront être exécutés qu'après la remise par les tireurs, entre

les mains du greffier, de leur livret de tir et de l'estampille qui doit affranchir la série.

ART. 14. — Les cartes d'identité (prix 1 fr.), livrets de tir (prix 0 fr. 50) et estampilles, seront délivrés dans le stand.

Le livret de tir comprendra tous les tirs illimités.

Les tirs limités s'inscriront sur des cartes spéciales.

Quand un tireur aura rempli, dans son livret de tir, l'espace réservé à une catégorie, un autre lui sera remis gratuitement.

Les estampilles seront de 1 fr. et 2 fr. — Pour les catégories où les coups doubles sont admis, le tireur remettra au greffier, avant de tirer, une estampille de 2 fr.

ART. 15. — Chaque tireur est invité à veiller à l'inscription, sur les registres des greffiers, de son nom, du numéro de sa carte d'identité et de ses coups. Pour les tirs limités, il devra veiller à l'inscription du numéro de la Loyale-Cible.

ART. 16. — A toutes les catégories, toute balle arrivant en cible ou dans le panneau sera paletée et bouchée. Aux catégories à tirs limités, sur loyales-cibles, le marqueur se bornera à montrer exactement l'endroit frappé par la balle, sans indiquer le point fait.

Pour les tirs à volonté ou illimités, l'indication du point fait suivra immédiatement le paletage. Pour les balles dans le panneau, la palette, après indication du coup, sera agitée transversalement (balai). A la catégorie 8 (centre), les greffiers indiqueront les mouches par leurs numéros d'ordre, les cartons par la lettre C et les coups autres que mouche et carton, par une croix X.

ART. 17. — Les résultats des tirs seront affichés tous les jours dans l'intérieur du pavillon.

ART. 18. — Toute erreur constatée devra être immédiatement signalée aux Commissaires de service.

ART. 19. — Les loyales-cibles des tirs limités seront conservées pendant trois mois, pour être remises, après le Concours, aux tireurs qui en feront la demande. Pendant la durée du Concours, les intéressés seront admis à les examiner le lendemain de leur tir, au service du classement.

ART. 20. — Tout tireur pris à frauder d'une manière quelconque, sera exclu du champ de tir ; tous ses tirs seront annulés, sans qu'il ait droit à aucun remboursement, son nom sera affiché dans le stand et inscrit au *Bulletin officiel* du Concours.

ART. 21. — Toute série commencée sera continuée sans interruption ou sera annulée par le tireur avant d'en recommencer une autre. Les registres des greffiers leur étant retirés deux fois par jour, à midi et le soir, et ne leur étant plus rendus, toute série devra, pour être valable, être terminée dans la même demi-journée.

ART. 22. — Tout coup parti, l'arme à l'épaule, sera compté. Les tireurs ne pourront tirer plus de dix cartouches de suite (au revolver 12), après quoi ils seront tenus de céder la place au tireur suivant.

ART. 23. — L'ordre des tireurs au pas de tir est réglé d'après l'ordre des armes à la banquette.

ART. 24. — Une fois au pas de tir, et la première balle tirée, le tireur ne pourra, sauf le cas de force majeure, nettoyer son arme, y passer la baguette ou chercher à la refroidir

par un procédé quelconque, et cela pendant toute la durée de la série.

L'écouvillonnage n'est pas considéré comme nettoyage.

ART. 25. — Les estampilles non utilisées ne seront pas remboursées.

ART. 26. — Toute ligne touchée compte pour le plus haut point.

ART. 27. — Des armes de guerre et des revolvers d'ordonnance pour tous les tirs du Concours seront à la disposition des tireurs; ces armes seront prêtées gratuitement sur la présentation de la carte d'identité et sur la remise d'un ticket spécial.

Les munitions seront vendues au tarif suivant :

Cartouches réglementaires pour fusils Gras et Kropatschek, paquet de 6 cartouches.	0 50
Cartouches réglementaires pour revolver d'ordonnance, paquet de 6 cartouches.....	0 50
Cartouches Martini fédérales suisses, le paquet de 10 cartouches.....	1 »
Cartouches Martini françaises, le paquet de 10 cartouches.....	1 »
Cartouches petit calibre suisse, le paquet de 12 cartouches.....	1 80
Cartouches petit calibre suisse, le paquet de 10 cartouches.....	1 50
Poudre de guerre, le kilog.....	5 »

ART. 28. — Les tireurs peuvent se servir d'armes leur appartenant.

Les armes de guerre, fusils modèle 1874, 1874-85 et Kropatschek devront être réglementaires, quelle que soit leur origine de fabrication; la détente devra pouvoir supporter un poids minimum de 2 kilogs, le pèse-détente sera placé sur le milieu de la gâchette. Ces armes seront vérifiées et plombées; tout changement à l'arme après le contrôle, constituera une fraude. Tout tir exécuté avec une arme déplombée sera annulé.

ART. 29. — Pour les tirs aux armes libres, elles seront admises sans contrôle.

ART. 30. — Le contrôle des armes, même déjà vérifiées, pourra toujours être renouvelé pendant la durée du Concours.

ART. 31. — Les tireurs aux armes de guerre ne pourront faire usage que des cartouches délivrées par l'administration du Concours.

ART. 32. — Les armes déposées ou transportées dans le stand doivent avoir constamment la culasse ouverte.

ART. 33. — Il est formellement interdit, sous peine d'exclusion :

1° De commencer le feu avant, ou de le continuer après le signal;

2° De charger les armes en dehors du pas de tir;

3° De quitter le pas de tir ou de se promener dans le pavillon avec une arme chargée;

4° De tenir une arme, même non chargée, autrement que le canon en l'air;

5° De mettre quelqu'un en joue, même avec une arme non chargée;

6° De toucher aux armes d'un tireur sans autorisation.

ART. 34. — Pour les tirs au fusil Lebel, les tireurs devront se servir des fusils fournis par l'administration du Concours. Ces armes ne pourront, dans aucun cas, être emportées pour les tirs des autres catégories. Le tireur aura la faculté de se servir de la même arme pour tous les tirs au fusil Lebel, mais en se

conformant à l'article 8 des dispositions générales du Grand Prix National.

ART. 35. — Les personnes qui ne tirent pas ne peuvent, sous aucun prétexte, s'introduire dans les emplacements réservés aux tireurs.

ART. 36. — Des vestiaires seront mis à la disposition des tireurs moyennant rétribution.

ART. 37. — L'administration du Concours ne fournira que les cartouches désignées à l'article 27.

ART. 38. — Des armuriers seront à la disposition des tireurs pour le nettoyage et la réparation de leurs armes, moyennant rétribution.

ART. 39. — Les armes à répétition ne peuvent être employées que comme armes à simple charge.

ART. 40. — Il est expressément défendu aux employés (civils ou militaires) de prendre part au Concours.

ART. 41. — Les dispositions spéciales, relatives aux différentes catégories du programme, sont énoncées sous la dénomination : Observations, à chacune de ces catégories.

ART. 42. — L'administration du Concours n'est pas responsable des accidents qui pourraient survenir pendant sa durée; chaque tireur restant responsable de ceux, de quelque nature qu'ils soient, occasionnés par sa faute ou par son fait.

ART. 43. — Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les contestations seront jugés sans appel par le Comité de direction, dont la juridiction est acceptée par les tireurs par le fait seul de leur inscription au Concours.



Prime de 100 fr.

#### Primes.

Le contrôle des primes de cartons se fera dans un bureau spécial; il sera remis au tireur un bon constatant le nombre de cartons fait et la prime à lui délivrer.

Un exemplaire de chaque prime sera exposé dans une vitrine, les intéressés pourront choisir la prime qui leur plaira, et elle leur sera délivrée contre la remise du susdit bon signé du tireur.

En conséquence, tout tireur ayant droit à une prime pourra la recevoir à son choix, en espèces ou en nature.

Tout tireur qui aura fait une ou plusieurs primes de 50 fr. pourra les recevoir comme il voudra; mais chaque prime de 50 fr. devra être faite entièrement à la même catégorie, les primes inférieures à 50 fr. ne se cumulant pas pour l'obtention des primes supérieures.

#### Nomenclature des primes:

Médaille de bronze de 60 m/m ou .....	5 fr.
— d'argent de 40 m/m ou.....	10
— d'argent de 60 m/m ou.....	20
Bronzes d'art ou .....	30
Coupe d'argent ou .....	50
Bronzes d'art ou .....	100
Montre or pour dame ou .....	150
Médaille or de 40 m/m ou.....	200

Les primes, une fois délivrées, ne pourront plus être reprises, ni échangées par l'administration du concours.

#### Barrages.

Dans les tirs illimités, en cas d'égalité entre plusieurs tireurs, on emploiera le barrage de Lyon qui est le suivant :

1° Au moindre écart entre les totaux des séries servant au classement;

2° Au moindre écart entre les coups de ces séries ;

3° Aux séries se terminant par les points les plus élevés ;

4° Tirage au sort, si l'égalité persiste.

Dans les tirs limités, on classera les tireurs en multipliant le total de leurs points par celui des balles mises en cible; le résultat de cette multiplication étant ensuite divisé par le nombre de balles à tirer. En cas d'égalité, classement au moindre écart, et tirage au sort si l'égalité persiste.

#### Signaux.

A l'ouverture de chaque séance, ou après une interruption quelconque, le greffier sonnera une fois et le marqueur devra, après avoir levé la cible, montrer le drapeau pour avertir qu'il est prêt, et indiquer, aux cibles où l'on tire au centre le n° de la dernière mouche. Le greffier sonnera une fois après chaque coup tiré, le marqueur devra alors indiquer, avec sa palette, l'endroit touché en montrant le côté noir, s'appliquant sur la cible blanche, ou le côté blanc sur la cible noire.

Si la mouche est touchée il ne fera pas usage de la palette, mais il montrera le drapeau et, aux cibles où l'on tire au centre, le n° d'ordre de la mouche.

Le greffier sonnera deux fois lorsque le tireur demandera à revoir son coup.

Le greffier sonnera trois fois lorsque le tireur contestera le coup indiqué, dans ce cas le marqueur devra baisser la cible, et rechercher attentivement le passage de la balle avant de l'indiquer de nouveau.

Le greffier sonnera quatre fois lorsque le n° de mouche ou de loyale-cible, indiqué par le marqueur, ne correspondra pas avec le n° de son registre.



Prime de 30 fr.



## LE MONUMENT CARNOT

LYON-EXPOSITION doit remercier ici les lecteurs qui lui ont déjà adressé leur souscription pour le monument Carnot.

Nous publierons incessamment la première liste des souscripteurs.

Nous engageons donc nos amis à nous adresser, sans retard, leur souscription pour le monument du regretté Président Carnot.





## M. Casimir-Périer à Lyon

Il est question, nous l'avons dit, d'un voyage de M. Casimir-Périer, le nouveau président de la République, à Lyon. M. Charles Laurent approuve en ces termes ce projet dans le *Jour* :

Il y a une ville en France, la seconde en importance commerciale, en population, en activité politique, industrielle et scientifique, celle qui a mérité comme Paris, ou, si l'on veut, qui subit comme la capitale un régime d'exception, — régime dont les événements viennent, il faut le dire, de démontrer les défauts.

C'est Lyon.

Lyon vient d'être ensanglanté par la catastrophe qui met toute la patrie en deuil ; et au lendemain de l'assassinat du président Carnot, l'émeute a, durant deux nuits, promené le pillage et l'incendie à travers ses quartiers les plus peuplés.

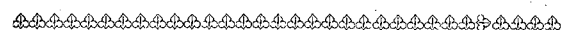
La douleur de ses habitants égale aujourd'hui leur allégresse, leur enthousiasme d'il y a quelques jours, et si le meurtrier qui a déshonoré ces fêtes attend dans les prisons le jour du jugement et de l'expiation, toute vie publique n'en est pas moins suspendue, toute joie éteinte, toute confiance morte dans la grande cité gauloise.

Peut-être conviendrait-il que le premier voyage du nouveau président de la République se fasse là où succomba son prédécesseur.

Peut-être y aurait-il quelque grandeur, dans une brève et significative continuation de l'œuvre interrompue par la mort.

M. Casimir-Périer est homme à le comprendre. Le couteau imbécile et cruel qui a tranché une si noble vie n'a pas interrompu la tradition des honnêtes gens et des bons patriotes. Il faut prouver qu'il est même impuissant à désespérer les braves gens dont il a déshonoré les fêtes.

Le président doit aller à Lyon, pour dire bien haut aux Français d'espérer, d'avoir confiance et de s'unir.



## A TRAVERS L'EXPOSITION

### Les Sénégalais à Paris.

Parmi toutes les délégations qui se sont rendues à Paris, pour les funérailles du président Carnot, l'une d'elles a attiré plus particulièrement l'attention des Parisiens : c'est la délégation des nègres du village sénégalais de l'Exposition. Conduits par M. Barbier, capitaine de territoriale, et dirigés par leur interprète Ibrahim, que les Lyonnais connaissent bien, quatre beaux noirs sénégalais sont partis samedi pour Paris, pour porter la couronne de la « Colonie sénégalaise » aux obsèques de M. Carnot.

Ils sont descendus à l'hôtel Laffite et, dès leur arrivée, ils ont excité au plus haut degré la curiosité des Parisiens, étonnés de voir ces grands noirs arrivés pour témoigner de leur attachement à la France. Aussi, dès le matin des funérailles, fallait-il une escouade de gardiens de la paix pour dégager les abords de leur hôtel.

Nous les avons vu mardi matin, à leur retour de Paris. Ils sont encore dans tout l'enthousiasme de leur voyage. C'est Ibrahim qui nous en donne le récit. Ils se sont trouvés en grand costume, le dimanche matin, au Grand Hôtel, portant l'immense couronne de la « Colonie sénégalaise », de deux mètres de haut, toute en fleurs artificielles.

Quand le cortège se forme, ils ont devant eux le Conseil municipal de Lyon, la Chambre de commerce et les délégations de l'Exposition.

Mais deux couronnes restent sans porteurs :

celle des décorés du 24 juin, dont M. Rivaud est un des premiers souscripteurs, et celle de l'exposition ouvrière, et ce sont nos braves nègres qui sont choisis pour porter ces couronnes au Panthéon.

Sur tout le parcours du cortège, ce ne sont qu'ovations et applaudissements pour les nègres. Au Panthéon, la foule les acclame quand leur couronne est portée dans le monument.

Après les obsèques, les nègres visitent le Bon Marché, le Louvre, dînent chez Noël, où la foule les poursuit de ses bravos. C'est un vrai succès pour ces bons enfants de la France, qui ne se sont jamais vus à pareille fête ; aussi n'ont-ils que des bénédictions pour M. Barbier qui, de son initiative toute privée, les a conduits à Paris. Il a ainsi bien mérité du pays, en détruisant chez ces noirs, par l'éclat des funérailles de Carnot, la triste impression causée chez eux par la nouvelle de l'assassinat.

« Ah Paris!... Beau Paris!... y retournerai... » disent-ils tous, et depuis leur retour, ce ne sont que palabres et réunions de familles au village sénégalais de l'Exposition, où les privilégiés qui ont fait ce voyage racontent à leurs amis leurs impressions et leurs souvenirs.

### Village et Théâtre annamite.

Une affluence considérable de visiteurs se porte chaque jour au village des Annamites, disposé de façon très originale et très coquette dans la section des colonies à l'Exposition.

Le public ne se lasse pas de venir admirer les 40 artistes qui exécutent sous ses yeux de merveilleux travaux. Les peintres-dessinateurs, les sculpteurs, l'incrusteur, se recommandent à l'admiration de tous ceux qui visitent le village, et chacun loue l'ordre et l'attention apportés dans l'exécution des travaux confiés aux indigènes. Il y a dans l'intérieur du village de nombreux objets d'art faits pour tenter les amateurs d'œuvres curieuses.

Le Théâtre Annamite est aussi beaucoup visité et remporte chaque jour le succès qu'il mérite.

Des programmes, avec explication française, sont mis à la disposition des spectateurs ; c'est là une heureuse innovation. Nous ne saurions trop engager les personnes qui n'ont pas encore vu cet intéressant spectacle à visiter la petite colonie annamite. Prix d'entrée : 1 franc.



## LE TRAMWAY ÉLECTRIQUE

### Du Concours de Tir.

ON se couvient du petit chemin de fer Decauville qui, au dernier grand concours de tir, conduisait les tireurs au Grand-Camp, en desservant les différents Stands.

Cette année, le Comité du Concours en conservant le système de voie Decauville, a modifié le système de transport et c'est le tramway électrique de l'Exposition qui dessert aujourd'hui le stand du grand Concours international de tir.

Aussi, rien de plus commode, de plus agréable que cette promenade de cinq minutes du monument des légions aux buttes du Grand-Camp.

Après avoir longé le Parc et les rives du Rhône, le coquet petit véhicule prend la digue et se lance à travers le Grand Camp.

Une première station au tir de Lyon et bientôt on arrive au grand Stand.

Pour les curieux de l'électricité, nous dirons que les petites voitures qu'ils admirent à travers les pelouses et les bosquets du Parc, sont du système à accumulateurs de la Compagnie des tramways électriques de Paris et du département de la Seine.

C'est M. Averly, l'habile et aimable constructeur lyonnais, qui les a importés à l'Exposition et nous devons l'en féliciter sans réserve.

Voulez-vous quelques chiffres ? Sachez donc que l'usine Averly, de l'Exposition, derrière le village sénégalais, contient deux énormes machines : l'une de 70 chevaux fournissant 300 ampères sur 160 voltes, l'autre, dite machine de secours, de 30 chevaux, fournissant 150 ampères. Les dynamos de la première sont du type Matter et Platt ; ceux de la seconde du type Derauzier.

Les accumulateurs sont du système Laurent-Cely, construits par la Société pour le travail électrique des métaux.

Enfin les trucks et leur moteur ont été construits par M. Averly.

Ces détails n'intéressent que les constructeurs. Le public, lui, a déjà baptisé le tramway et le nomme : tramway Averly. On ne discute pas avec le public ; et, de fait, il a raison, car c'est à M. Averly que nous devons d'avoir ces petites voitures coquettes, légères, si agréables pour la traversée de l'Exposition.

Nous ne discuterons pas les avantages du système sur la traction animale. Les tramways à chevaux ont fait leur temps. Mais nous devons déclarer que le système des tramways du Concours de tir a un immense avantage sur celui qui consiste à se charger par un fil courant sur la voie et qu'il réalise un énorme progrès dans les applications de l'électricité à la traction sur voies ferrées.

Ces pour cela que tous les officiers présents aux expériences sur la voie du Grand-Camp ont félicité hautement M. Averly de ce nouveau tramway électrique.

Nous reviendrons, avec plus de détails, sur sa construction.



## LIBRES PROPOS

Toujours grand succès, qui va sans cesse en augmentant, pour la montre du Bazar de la Coupole à 5,95 avec chaîne.

C'est, en effet, une occasion unique et en même temps un souvenir utile de l'Exposition. Sans compter que la montre est garantie, ce qui ne gêne rien.

Aussi, avant-hier, avons-nous vu un pensionnat en promenade à l'Exposition, dévaliser le Bazar de toutes ses montres. Il a fallu le réapprovisionner le soir même.

Pour ceux qui ne savent où trouver une montre à bon marché, nous leur recommandons le Bazar situé autour de la Coupole, à côté du Salon parisien. Du reste la foule les y conduira naturellement.

\*\*

Pendant toute la durée du Concours international de tir, le *Lyon-Exposition* sera en vente au bureau de tabac de la cantine organisée par M<sup>me</sup> Roth, l'aimable buraliste de la rue de la Bourse. Nous y donnons rendez-vous à nos lecteurs.

\*\*

Les délégations des différents services de l'Exposition aux funérailles du président Carnot ont été très applaudies à Paris. Elles ont montré la part profonde que Lyon prenait au deuil de la France entière.

A ce propos, on nous a demandé comment il avait pu se faire que les Exposants aient délégué à Paris, parmi de véritables Exposants, une personnalité brouillonne et encombrante qui n'avait aucune qualité pour se présenter comme exposant.

Il est des gens qui se glissent toujours partout, ne craignent pas d'y apporter leur humeur agressive et dissolvante.

Les Exposants doivent en avoir fait l'expérience ; ils ne s'y laisseront plus prendre.

GRANDE MAISON DE FOURNITURES

MESDAMES, n'achetez rien sans  
aller visiter la Maison

**F. MUSY**

71, Chemin de Baraban, 71  
(près la rue Paul-Bert)

Fabrique de Chapeaux paille et feutre, Formes, Fleurs, Rubans, Soieries, velours, Dentelles et Nouveautés pour Modes, Toiles de Voiron et du Nord, Service de Table, Cretonnes, Calicots, Cotons, Mousselines, Piqués, Rideaux, Broderies, Confections diverses, Lingerie, Jerseys, Flanelles, Chemises blanches et couleurs, Vêtements de travail, Bonneterie coton et laine, Gilets de chasse, Draperies et Lainages, Spécialité de Mérinos, Tissus deuil, Fourrures, Passementeries, Corsets, Ganterie, Boutons, Parapluies, Réparations de Chapeaux et Plumes, etc., Laines à Matelas, Crins, Plumes, Duvets, Toiles pour literie. — (Par les Tramways de Bron, Montchat, Villeurbanne, par Bellecour et les Cordeliers.)

SOCIÉTÉ ANONYME DES PLAQUES ET PAPIERS PHOTOGRAPHIQUES

A. LUMIÈRE & SES FILS

Grand Prix, Exposition universelle de Paris 1889. — Capital : 3.000.000 de francs.

Usines à vapeur : Cours Gambetta et rue St-Victor  
(Monplaisir-Lyon)

PRIX DES PLAQUES

9x12	9x18	11x15	12x16	13x18	12x20	15x21	15x22
3 fr.	4 fr.	4 fr.	4.20	4.50	5 fr.	6.75	7 fr.
18x24	21x27	24x30	27x33	30x40	40x50	50x60	
10 fr.	14 fr.	18 fr.	22 fr.	32 fr.	55 fr.	80 fr.	

PLAQUES ORTHOCHROMATIQUES

PAPIER au CITRATE d'ARGENT  
pour l'obtention d'épreuves positives  
par NOIRCISSEMENT DIRECT

DÉVELOPPEURS  
**DIAMMOOPHÉNOX**  
SULFITES DE SOUDE  
Anhydre et cristallisé.  
PARAMIDOPHÉNOX

Dépôt chez tous les principaux Marchands de Fournitures photographiques.

CONSTRUCTION DE VOITURES DE LUXE, DE COMMERCE, TRAMWAYS ET WAGONS  
DE CHEMIN DE FER. — MAISON FONDÉE EN 1857.

**GUILLEMET** + Membre du Jury. Hors-concours  
à plusieurs Expositions.

15 Premiers Prix. — Grandes Croix de mérite. — Grands Prix. — 5 Diplômes  
d'honneur. — 8 grandes Médailles d'or ou de 1<sup>re</sup> classe.

LYON, 32-34, rue de Marseille, 32-34, LYON

Fournisseur des principales compagnies de Tramways, Omnibus,  
Chemins de fer, Petites voitures, etc., etc.

La Source CACHAT  
se vend en bonbonnes de 10 et 25 litres, au  
Dépôt central d'AVIAN,  
4, place des Célestins, et 2, rue des Archers,  
LYON.



**H. MICOLON & C<sup>IE</sup>**

Usine & Bureaux à St-Victor-sur-Loire (Loire)

**J. B. ROUSSET** (EX-ASSOCIÉ) **SUCCESEUR**

Fournisseur des Compagnies de Chemins de Fer, du Génie, de l'Artillerie et des principales villes de France  
pour  
**ÉCHALAS & CORDONS VIGNES & BARRIÈRE-TREILLAGE** CLÔTURES  
PORTAILS, PORTILLONS types divers  
ARCADES, BORDURES de JARDINS  
SYSTÈME MICOLON  
en Acier, mi-roud creux et tordus en héligoïde  
TONNELLES OCTOGONES  
et de toutes longueurs  
ENTOURAGES de TOMBER, etc.  
BREVETÉ S. G. D. G.



FABRICATION UNIQUE  
Beauté, solidité  
durée et Bon Marché  
35 récompenses  
M<sup>l</sup> Or, Argent, Bronze  
9 diplômes d'honneur

**LES CANNAS FLORIFÈRES**

Création de l'Etablissement

COLLECTION SANS RIVALE

**CROZY Aîné**

206, Grande-Rue de la Guillotière, 206

LYON

Chevalier du Mérite Agricole

**Chrysanthèmes uniques**

12.000 VARIÉTÉS DANS LES MEILLEURES NOUVEAUTÉS

NOMBREUX PREMIERS PRIX  
détaillés sur le catalogue

EXPORTATION MAISON FONDÉE en 1862 EXPORTATION

Médailles Or et Argent aux Expositions Universelles

**SUG** BOURGUIGNON  
**SIMON AÎNÉ**

Exquis, Puissant, Tonique, Digestif, à base d'alcool vieux pur de vin.

**FINE ABRICOT**

LIQUEUR EXQUISE EXTRA-FINE

Spécialité de PRUNELLE et CASSIS de Bourgogne

**AUX EXPOSANTS**

**LINOLEUM-EXPOSITION**, larg. 183, le mètre carré, 3 francs.

**TAPIS ECOSSAIS**, beaux dessins, larg. 250, le mètre cour., 7 francs.

**TAPIS RAYURES**, beaux dessins, larg. 183, le mètre cour., 1 fr. 95.

**TAPIS FANTAISIE**, en tous genres, Moquettes, velouté, bouclé.

**TOILES CIRÉES, Paillassons, Brosserie.**

**STORES**, 2 francs le mètre carré, tout monté.

**JOSSERAND**, 19, RUE DE LA RÉPUBLIQUE, LYON

On traite à forfait pour les grosses fournitures.

**VILLACABRAS**  
La seule eau purgative naturelle, qui, filtrée suivant  
le SYSTÈME PASTEUR, soit EXEMPTÉ de MICROBES  
Un usage répété ne fatigue pas l'estomac, ne cause  
jamais de coliques; dose purgative, 1/2 flacon.  
Laxative; un verre à Bordeaux.  
Dans toutes les Pharmacies  
Représentant général: 193, Av. de Saxe  
LYON

**A. DELAYRE**

1, Cours Vitton et Exposition

**INSTALLATION DE MENUISERIE**

Exposition de Lyon

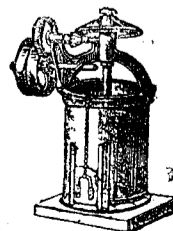
**J. DELACQUIS**

CONSTRUCTION MÉCANIQUE (Breveté S. G. D. G.)

3, rue du Château, 3 (près le cours Gambetta), LYON

18 MÉDAILLES OR ET ARGENT

Fournisseur de l'Etat et des Hospices civils



Matériels complets pour entrepreneurs: BÉTON  
NIÈRES circulaires à grand travail, nouveau système  
Br. S. G. D. G.; pour béton, chaux, ciment et mâ-  
chefer. — Echelles d'engins, treuils, broyeurs à  
mortier, voies portatives, wagonnets, monte-cha-  
rges, locomobiles, etc.; charpentes en fer et fonte,  
réservoirs en tôle. — Spécialités de pompes à ma-  
nège pour l'arrosage, pompes à main de tous systè-  
mes et de toutes profondeurs. — Presse, au pressoir  
à vis ou hydrauliques, pour l'agriculture ou l'in-  
dustrie.

TRAVAUX ET INSTALLATION D'USINES DE TOUT GENRE.